



- LE CARNET DE SUIVI

Ce livret s'intègre au carnet de santé (parfois pas) et permet d'établir un premier contact soignant/patient. Le patient indique les étapes réalisées en amont de sa venue aux urgences, renseignant ainsi le personnel soignant sur les actions effectuées. Ce carnet établit le contact, renseigne les différents soignants sur le patient et informe l'utilisateur sur son parcours, le rendant ainsi plus conscient de son trajet au sein de l'hôpital.